

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 5-2008

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 32
Pouvoirs : 7
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Claire CHASTAN,
Pierre COMBES,

Thierry CORNILLET,
Gérard COUPON,
Claude DAUMAS suppléant
Thierry DAYRE,
Jean-Louis D'OTEMAR,
Jacques ESTEVE suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
Gérard GOZZI,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,

Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Albert MOULET,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Gérard BERTRAND à Thierry CORNILLET, Michel GREGOIRE à Hervé RASCLARD, Valéry LIOTAUD à Jacques ESTEVE suppléant, Marianne ORY à Michèle EYBALIN, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS suppléant, Claude REYNARD à Catherine VESPIER, Jean-François SIAUD à Pierre COMBES,

Excusés(es)

Jean BESSON, Olivier CADIER, Christophe CASTANER.

Objet : Election du Bureau du Syndicat Mixte :

Conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte, le Comité Syndical est administré par un Bureau composé de 19 membres dont le Président, et désignés comme suit :

- Le collège des EPCI et des communes non fédérées désigne 9 membres,
- Le collège des Villes-Portes désigne 1 membre,
- Le collège du Département de la Drôme désigne 2 membres,
- Le collège du Département des Hautes Alpes désigne 1 membre,
- Le collège de la Région Rhône-Alpes désigne 4 membres,
- Le collège de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur désigne 2 membres

Les membres du Bureau sont élus pour la durée de leur mandat au sein de la collectivité ou de l'EPCI qu'ils représentent.

Dans un premier temps, le Président demande aux collègues, des EPCI et communes non fédérées, des deux Départements et des Villes-Portes, de désigner ses candidats au titre du bureau.

La proposition de 19 membres suivante est ensuite soumise au vote (à mains levées) du comité syndical :

Nom	Prénom	Structure
BESSON	Jean	CR Rhône-Alpes
VESPIER	Catherine	CR Rhône-Alpes
BERTRAND	Gérard	CR Rhône-Alpes
EYBALIN	Michèle	CR Rhône-Alpes
AZIBI	Gérard	CR PACA
NIVOU	Christine	CR PACA
RASCLARD	Hervé	CG Drôme
COMBES	Pierre	CG Drôme
ROSIN	Nicolas	CG Hautes-Alpes
COUPON	Gérard	CC des Hautes-Baronnies
BERTRAND	Jean-Marie	CC du Pays de Rémuzat
BUIX	Jean-Pierre	CC du Pays de Buis
TACHE	Michel	CC du Val d'Eygues
BONNARD	Marc	CC du Val d'Eygues
GUEYTTE	Dominique	CC Interdépartementale des Baronnies
AUBERIC	André	CC du Serrois
LAGIER	Bruno	CC du Canton de Ribiers - Val de Méouge
SIAUD	Jean-François	Commune de Taulignan
BAGARD	Marcel	Commune de Sisteron

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent ou représenté, le comité syndical la composition du bureau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD